



AMERIQUE/URUGUAY - Travail des mineurs et discrimination due au sexe chez les enfants afro-uruguayens

Montevideo (Agence Fides) – Selon les données de l’Institut national de Statistique d’Uruguay, 10,6% de la population uruguayenne est de descendance africaine. On estime le taux à 13,4% au sein de la tranche d’âge 5-17 ans. La majorité est constituée d’enfants et d’adolescents de descendance africaine obligés de travailler dans des conditions souvent dangereuses. Afin d’examiner la situation actuelle, la Fundación Telefónica Uruguay a réalisé l’étude intitulée « Trabajo infantil en niños, niñas y adolescentes afrodescendientes en Uruguay. Descubriendo horizontes de integración » dont il ressort en premier lieu que 29,8% des enfants de descendance africaine d’âge compris entre 5 et 17 ans en Uruguay travaillent d’une quelconque manière, que ce travail soit ou non rétribué. Il s’agit donc de 27.485 mineurs qui travaillent. Les jeunes de 9 à 14 ans et les adolescents de 15 à 17 ans représentent 80% de ceux qui travaillent contre rétribution. Les femmes des trois groupes d’âge pris en considération représentent en revanche plus de 60% de ceux qui travaillent sans être rétribués. Outre le problème du travail des mineurs, est également présente en Uruguay la discrimination ethnique et basée sur le sexe. Pour l’ensemble des tranches d’âge examinées, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. L’étude signale en outre la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté. En effet, à cause des conditions familiales précaires ou de la négligence des adultes de référence ou encore à cause de la perte du logement, nombreux sont ceux qui sont obligés de commencer à travailler dès leur enfance dans des conditions relevant de l’exploitation. (AP) (Agence Fides 30/11/2012)